

Entre terre et eau :

les ZONES HUMIDES du CHÂTILLONNAIS

Une incroyable richesse
à découvrir et préserver

Présentation du contrat global Sequana	2
Les zones humides dans les paysages du Châtillonnais	4
Des sources aux rivières : la végétation aquatique des eaux courantes	6
Des sources à la naissance des marais tufeux de pente	8
Dans les fonds de vallons en bordure des cours d'eau : les prairies humides	10
Les mares, étangs et la végétation aquatique des eaux stagnantes	12
Des dépressions favorables aux formations à hautes herbes et boisements inondables	14
Rôles et enjeux liés à ces zones humides	16
Quelques gestes simples pour les préserver	18
Idées balades à la découverte de ces zones humides	20



Le contrat global Sequana* : un projet partagé pour la préservation de la ressource en eau de la Haute Seine



E. Weber - CSNB

Le Contrat Global sur l'Eau Sequana concerne le bassin versant de la Haute-Seine. Il s'étend des sources de la Seine en Côte-d'Or jusqu'aux portes de l'agglomération troyenne, à Clerey, dans l'Aube. Il occupe une superficie de 2600 km² et concerne 190 communes dont 116 en Côte-d'Or, 56 dans l'Aube, 11 dans l'Yonne et 7 en Haute-Marne. Porté par le Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais, il fait suite au précédent contrat de rivières et a été signé en 2014.

Qu'est-ce qu'un contrat global d'actions sur l'eau ?

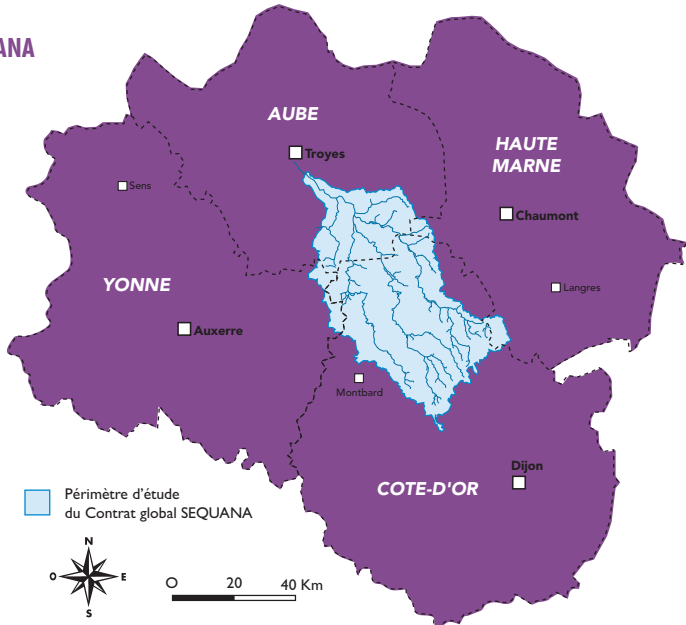
C'est un véritable outil de développement local à l'échelle d'un bassin versant qui apporte des solutions techniques et financières pour la réalisation de travaux dont l'objectif est d'améliorer la qualité de l'eau en général. Il prévoit un programme d'actions concrètes sur 5 ans. Il est élaboré avec les acteurs locaux (élus, associations...) et validé par l'ensemble des acteurs de l'eau (financeurs : Agence de l'Eau, Conseils Généraux et Régionaux ; administrations : DDT, ONEMA...)

Les outils de gestion concertée de la ressource en eau : www.gesteau.eaufrance.fr

* Sequana : ancien nom latin donné à la Seine.

* Un bassin versant est l'ensemble du territoire qui recueille l'eau pour la concentrer dans une rivière et ses affluents.

Territoire d'intervention du contrat global SEQUANA

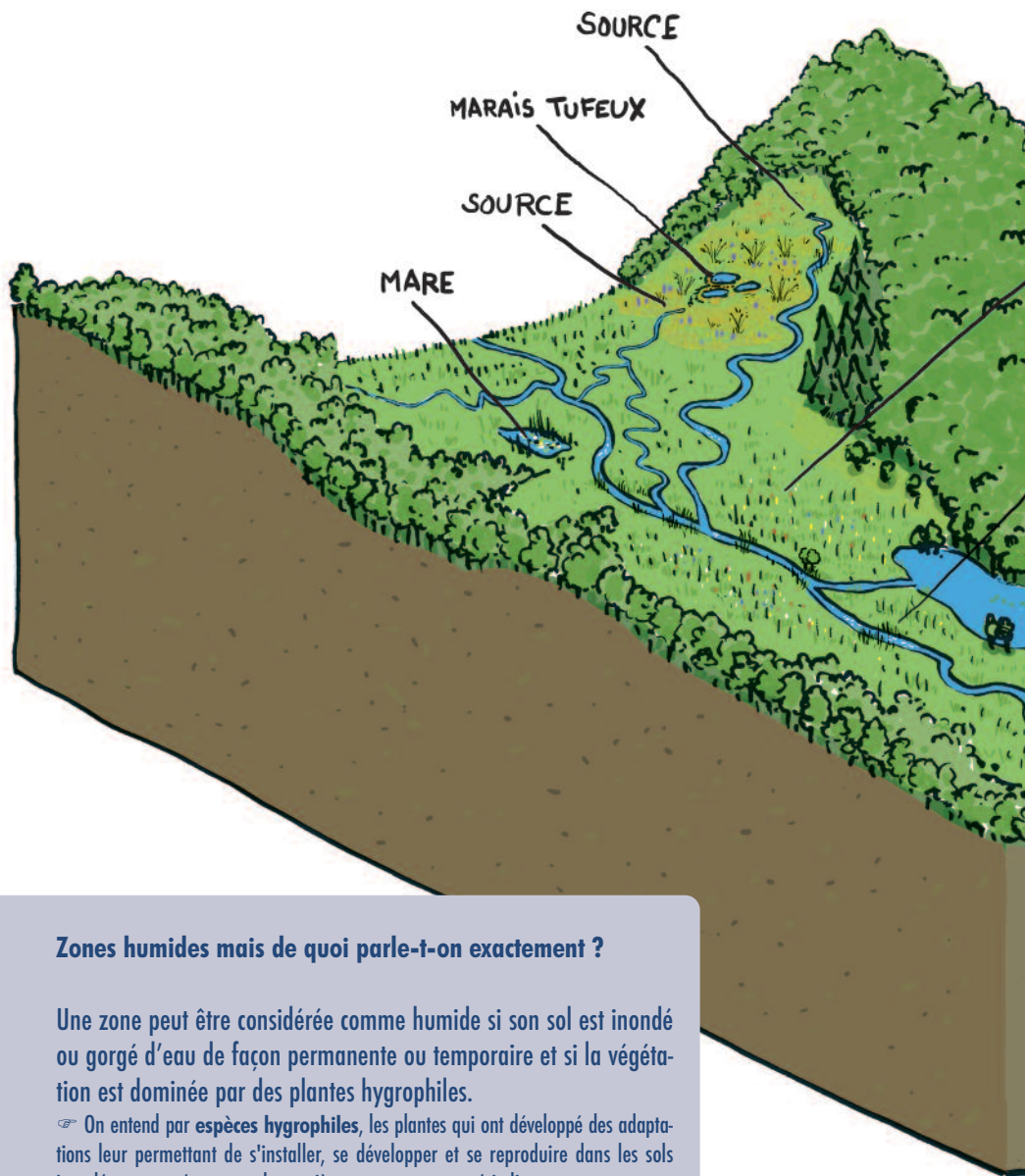


Les actions menées dans le cadre du Contrat Global s'articulent autour de 4 objectifs :

- **La reconquête et préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques:**
 - restauration de la continuité écologique* (aménagement ou effacement des ouvrages hydrauliques)
 - restauration hydromorphologique (renaturation de lit, diversification des habitats)
 - préservation des berges
 - gestion de la ripisylve*
 - préservation des zones humides
- **La réduction des impacts du petit cycle de l'eau sur l'environnement**
 - gestion quantitative et qualitative de la ressource
 - création/amélioration des systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs
 - diminution de l'impact des activités industrielles et artisanales
- **La lutte contre les pollutions diffuses**
 - protection des captages d'eau potable: définition des bassins d'alimentation de captage et mise en œuvre de programmes d'actions
 - lutte contre l'érosion et le ruissellement
- **L'animation, le suivi et la communication sur l'ensemble des thématiques : auprès du grand public, des scolaires, élus, monde agricole...**

* Continuité écologique : libre circulation des espèces et des sédiments dans les cours d'eau

* Ripisylve : végétation arborée des berges

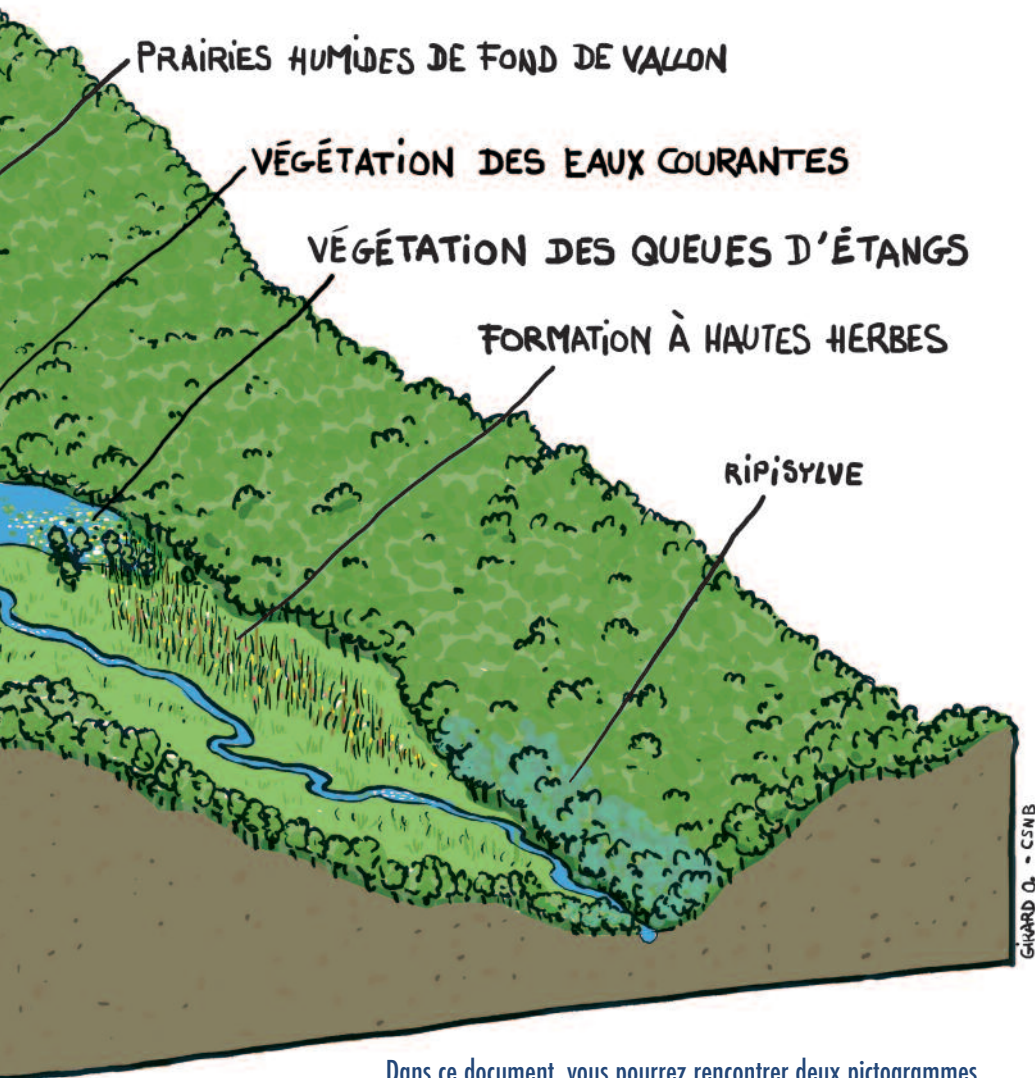


Zones humides mais de quoi parle-t-on exactement ?

Une zone peut être considérée comme humide si son sol est inondé ou gorgé d'eau de façon permanente ou temporaire et si la végétation est dominée par des plantes hygrophiles.

☞ On entend par espèces **hygrophiles**, les plantes qui ont développé des adaptations leur permettant de s'installer, se développer et se reproduire dans les sols inondés ou saturés en eau de manière permanente ou périodique.

Dans le Châtillonnais, les zones humides sont multiples et variées et font notamment la richesse du territoire en termes de patrimoine naturel. Leur densité est particulièrement importante sur les extrémités amont et aval du bassin versant.



GILARD O. - CSNB

Dans ce document, vous pourrez rencontrer deux pictogrammes.

Voici leur signification :



Espèce végétale protégée



Espèce animale protégée

DES SOURCES AUX RIVIÈRES, LA VÉGÉTATION AQUATIQUE DES EAUX COURANTES

Le contrat global Sequana s'étend notamment sur les têtes du bassin versant de la Seine et ses affluents. On appelle **têtes de bassin versant**, les secteurs les plus à l'amont au sein desquels les cours d'eau prennent leur source.

Les **ruisseaux et rivières** qui succèdent à ces sources s'écoulent en **milieux forestiers** ou au sein de **prairies**.

Dans les boisements, la faible quantité de lumière ne permet pas ou peu le développement de la végétation aquatique.

Les arbres que l'on retrouve en bordure de ces cours d'eau sont capables de supporter des phases d'inondations : ce sont des frênes, des aulnes, des saules et parfois des Chênes pédonculés. Leur ombrage assure le maintien d'une température fraîche favorable à de nombreuses espèces animales.



Ruisseau en sous bois

A. Ardouin - CSNB



E. Weber - CSNB

Ruisseau cheminant en prairie

Lors de la traversée des milieux ouverts de prairies, la lumière est suffisante pour que la végétation aquatique effectue la photosynthèse et ainsi se développe.

Bien que parfois abondante, cette végétation des eaux courantes n'est pas très diversifiée.

On pourra distinguer :

- les herbiers aquatiques flottants composés principalement de renoules ;
- la végétation des bordures des cours d'eau frais caractérisée par le Cresson, la Menthe aquatique ou encore le Myosotis des marais.



P. Juillard - CSNB

Renoules à feuilles capillaires

Quelques espèces animales au sein de ces milieux

Sur le haut du bassin de versant de la Seine, une partie des petits cours d'eau présente encore des conditions particulièrement favorables à l'installation d'une faune diversifiée et parfois patrimoniale : eau fraîche et de bonne qualité, végétation aquatique pouvant être abondante.

• Écrevisse à pieds blancs

L'Écrevisse à pieds blancs est un petit crustacé des ruisseaux frais, à courant rapide et riches en abris variés (souches, racines, galets...). Elle se reproduit à l'automne dès que la température de l'eau se rafraîchit. Autrefois commune, l'Écrevisse à pieds blancs est devenue une espèce particulièrement rare.

• Chabot

Le Chabot est un petit poisson discret de 5 à 15 cm au corps en forme de massue. Il affectionne les rivières aux fonds caillouteux et est très sensible aux conditions du milieu : qualité de l'eau et vitesse de courant. Les ruisseaux et rivières du Châtillonnais sont des cours d'eau qui lui sont très favorables.

• Agrion de Mercure

L'Agrion de Mercure est une petite demoiselle bleue et noire. Il se différencie des autres Agrions grâce au dessin en forme de tête de taureau sur le deuxième segment abdominal des mâles.

Il affectionne les ruisselets et ruisseaux ensoleillés à la végétation aquatique et des berges bien développée. Dans le Châtillonnais, il n'est pas rare de le rencontrer le long des cours d'eau sinuant à travers les prairies.



S. Gomez - CSNB



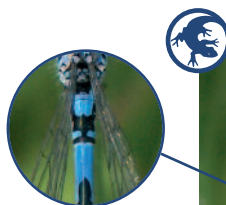
Écrevisse à pieds blancs



V. Govin



Chabot



Mâle d'Agrion de Mercure



R. Millard

Menaces sur ces zones humides et leurs habitants

Les espèces animales et végétales des petits ruisseaux de tête de bassin sont particulièrement sensibles à la qualité d'eau. Une détérioration conséquente et prolongée de celle-ci peut conduire à leur disparition. Toute modification importante des caractéristiques physiques du cours d'eau (curage, recalibrage, mise en place de seuils ou barrage) est préjudiciable à la faune et la flore de ces petits cours d'eau.

DES SOURCES À LA NAISSANCE DES MARAIS TUFEUX DE PENTE

Dans le Châtillonnais, terrain calcaire par excellence, les sources suintent parfois dans des conditions particulières, correspondant souvent à des couches géologiques imperméables de marnes. En traversant les roches calcaires du plateau, l'eau se charge en calcaire dissout. Aux niveaux des sources, cette eau s'écoule et arrive en contact avec l'oxygène de l'air. Sous l'action conjuguée de certaines mousses et d'algues microscopiques, des réactions chimiques conduisent à la précipitation de ce calcaire sous forme d'une roche friable, appelée tuf.

C'est dans ces conditions que s'installent les célèbres marais tufeux, plus fréquemment sur les versants, en position de clairières forestières mais parfois aussi en fonds de vallon.



R. Desbrosses

Ces dépôts de tufs peuvent former de véritables édifices, sous forme de « cascades de vasques ».

Vasques de marais tufeux

Plus généralement, le tuf se mélange avec le sol : les conditions sont difficiles (forte présence d'eau et de calcaire, pauvreté des nutriments) pour le développement de la végétation, qui est de ce fait très spécifique et souvent peu colorée. Laïches, joncs et schoins sont les principales espèces de ces formations végétales.



S. Gomez - CSNB



Schoin ferrugineux

Cependant, les marais tufeux se teintent aussi au cours de l'été de blanc, mauve et violet. Ils abritent de nombreuses espèces végétales patrimoniales, rares en Bourgogne. Le climat rigoureux du Châtillonnais permet aussi à des espèces montagnardes de s'installer au sein de ces marais de plaine. C'est notamment le cas de la Swertie pérenne.



G. Aubert - CSNB



Swertie pérenne

Quelques espèces animales au sein de ces milieux

Joyaux des milieux naturels du Châtillonnais et refuge pour une flore montagnarde, les marais tufeux abritent également une faune remarquable.

• Sonneur à ventre jaune

Le Sonneur à ventre jaune est un petit crapaud qui doit son nom aux motifs noirs et jaunes de sa face ventrale. Ces dessins, propres à chaque individu, permettent de les distinguer entre eux.

Dans le Châtillonnais, il est assez présent au sein des dépressions des marais tufeux enclavés dans les massifs forestiers ou au sein des prairies.

• Cordulégastre bidenté

Le Cordulégastre bidenté est une libellule de grande taille de couleur noire et jaune. Il affectionne les sources calcaires tufeuses, les marais et les ruisselets intraforestiers. Les femelles pondent leurs œufs dans les petites vasques et les larves restent enfouies dans le substrat parfois pendant plus de 5 ans. En Bourgogne, cette espèce n'est pas commune.

• Azuré des mouillères

L'Azuré des mouillères est un papillon de jour de taille moyenne aux couleurs plutôt ternes. Ses œufs et sa chenille vivent exclusivement sur la Gentiane pneumonanthe, plante caractéristique des marais tufeux et prairies avoisinantes. En Bourgogne, c'est une espèce très rare.

Menaces sur ces zones humides et leurs habitants

Les marais tufeux, milieux généralement assez stables, sont parfois sous la menace de l'envahissement naturel par des espèces ligneuses, notamment la bourdaine. Ce développement des arbustes bien que souvent très lent peut conduire à la disparition d'espèces végétales spécifiques et patrimoniales*.

Les marais ont aussi fait l'objet de tentative de valorisation : plantations d'arbres de production (peuplier, résineux) et opérations de drainage.

* **Patrimoniales** : on entend par espèces patrimoniales, les espèces protégées et celles qui sont particulièrement rares sur le territoire.

E. Weber - CSNB



Observez l'œil en forme de cœur
du Sonneur à ventre jaune

R. Millard



Mâle de Cordulégastre bidenté

R. Millard



Mâle d'Azuré des mouillères

DANS LES FONDS DE VALLONS EN BORDURE DES COURS D'EAUX : LES PRAIRIES HUMIDES

Alors que la partie aval du bassin versant est marquée par la dominance des grandes cultures, les parties amont présentent encore un paysage façonné par les pratiques agro-pastorales d'élevage. Sur ces territoires, les prairies occupent les pentes et les fonds de vallons encadrant les ruisseaux de têtes de bassin ainsi que les plaines alluviales des rivières un peu plus larges.



P. Juillard - CSNB



E. Weber - CSNB



P. Juillard - CSNB

Ces prairies sont plus ou moins humides selon leur proximité avec le cours d'eau. En fonction de cette humidité et de la richesse en nutriments, les espèces qui les composent sont différentes.

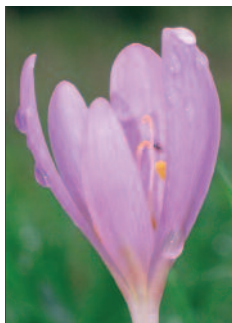
Les pratiques agricoles jouent aussi un rôle très important sur la nature de ces prairies : la fauche et le pâturage très extensif permettent à une diversité importante d'espèces de se développer. Un pâturage trop intensif a tendance à conduire à un appauvrissement en espèces. La prairie contient alors principalement des espèces peu sensibles au piétinement comme les renoncules (famille des boutons d'or).

Certaines prairies, de fauche principalement, accueillent des espèces végétales patrimoniales, parfois protégées et qu'il est donc strictement interdit de ramasser.



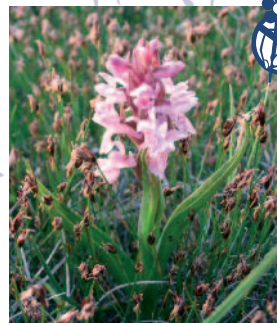
S. Gomez - CSNB

Narcisse des poètes, espèce caractéristique des prairies de fauche de fond de vallon



S. Gomez - CSNB

Colchique, espèce commune des prairies sèches de fauche



E. Weber - CSNB

Orchis couleur de chair, espèce des prairies humides de fauche

Quelques espèces animales au sein de ces milieux

Véritables palettes de couleurs quand les plantes sont en fleur, les prairies humides sont aussi des refuges pour une faune parfois méconnue mais étonnante.

• Cuivré des marais

Le Cuivré des marais est un petit papillon de jour bien reconnaissable à sa couleur rouge-orangé uni pour le mâle et ponctué de noir pour la femelle. Il fréquente les endroits humides et ouverts : bords des rivières ou prairies humides, mais se reproduit uniquement sur les oseille sauvages. Les fonds de vallon du Châtillonnais l'accueillent régulièrement.

• Cigogne noire

La Cigogne noire, cousine de la légendaire Cigogne blanche, est un échassier vivant près des cours d'eau : elle se nourrit de poissons, de batraciens, de petits coquillages. Elle affectionne les paysages de bois entrecoupés de milieux plus ouverts de marais ou prairies.

Le Châtillonnais, avec ses grands massifs forestiers et ses petites vallées, est donc un lieu de prédilection pour cette espèce. Elle y est de retour depuis quelques années, alors qu'elle est extrêmement rare ailleurs sur le territoire bourguignon.

• Argiope tigrée

L'Argiope tigrée est une araignée de grande taille qui doit son nom aux dessins de l'abdomen de la femelle proches de ceux de la fourrure des tigres. Comme beaucoup d'araignée, c'est un redoutable prédateur : juste après l'accouplement, il lui arrive régulièrement de dévorer le mâle beaucoup plus petit. Cette espèce tisse une grande toile dans les herbes hautes, souvent près du sol.



S. Gomez - CSNB



Mâle de Cuivré des marais



F. Croset



Cigogne noire



C. Foutel - CSNB

Argiope tigrée sur sa toile

Menaces sur ces zones humides et leurs habitants

Ces prairies humides de fonds de vallons sont particulièrement menacées par l'intensification des pratiques agricoles :

- augmentation de la pression de pâturage qui entraîne la raréfaction de certaines espèces végétales particulièrement sensibles au piétinement,
- drainage et assèchement qui induisent la disparition des espèces qui nécessitent une certaine humidité,
- mise en culture.

LES MARES, ÉTANGS ET LA VÉGÉTATION AQUATIQUE DES EAUX STAGNANTES

Vu du ciel, les mares ne semblent pas très présentes dans le Châtillonnais. On peut sans doute attribuer ce constat aux terrains calcaires très perméables qui dominent dans la région, mais il n'est pas impossible que bon nombre d'entre - elles restent bien cachées au cœur des forêts. Si la lumière est suffisante, lentilles d'eau et renoncules aquatiques flottent à leur surface.

Les étangs sont en revanche assez nombreux et souvent plus visibles. Les plus anciens, créés par l'homme à l'époque monastique, sont les plus intéressants en termes de biodiversité. Les eaux de ces étangs sont globalement de bonne qualité, avec une richesse en nutriments faible à moyenne, qui permet le développement d'une végétation aquatique particulièrement intéressante.



E. Weber - CSNB



C. Foutel - CSNB

Potamots

À fleur d'eau, Nénuphars blancs et jaunes entourés de communautés de Potamots, dont certaines sont assez rares en Bourgogne, attirent l'oeil.

Certains de ces étangs abritent des espèces plus discrètes, les algues Characées qui, contrairement à certaines algues filamenteuses, témoignent d'une bonne qualité de l'eau.



C. Foutel - CSNB

Prêles



C. Foutel - CSNB

Pesse d'eau

En queue d'étangs, sur les secteurs où les niveaux d'eau varient faiblement au cours de l'année, des formations végétales particulières à Prêle ou à Pesse d'eau se dressent fièrement. La Pesse d'eau est très rare en Bourgogne et elle aurait tendance à régresser.

Quelques espèces animales au sein de ces milieux

Ces pièces d'eau stagnante sont indispensables pour de nombreuses espèces animales qui accomplissent ici une partie de leur cycle de vie : grenouilles et tritons, insectes ou encore oiseaux.

• Triton palmé

Le Triton palmé est l'un des plus petits tritons. C'est aussi le plus commun. On le trouve aussi bien dans les mares forestières que dans les mares prairiales. Les pattes arrière du mâle présentent une très nette palmure brune à noire au moment de la reproduction.

• Sarcelle d'hiver

La Sarcelle d'hiver est un petit canard à la tête rousse avec une large bande verte sur les joues. Elle se nourrit de graines et petits organismes contenus dans le limon qu'elle filtre avec son bec. En hiver, elle peut fréquenter les plans d'eau du Châtillonnais alors qu'elle nichera plutôt dans les marais, à l'abri.

• Anax empereur

L'Anax empereur, de couleur bleu-vert, est la plus grande libellule d'Europe. Originaire d'Afrique, il est maintenant commun en France. Il témoigne du réchauffement climatique, car en 50 ans son aire de répartition en Europe est remontée de 80 km vers le nord. Il affectionne les plans d'eau assez vastes et riches en végétation aquatique. La femelle pond ses œufs dans les végétaux flottants.



S. Gomez - CSNB



Observez la palmure noire
de ce Triton palmé



F. Croiset

Sarcelle d'hiver



R. Millard

Anax empereur

Menaces sur ces zones humides et leurs habitants

Les principales menaces qui touchent les mares sont l'abandon, le comblement et des opérations de curage inapproprié provoquant une perte d'étanchéité.

Une trop forte charge en poissons peut causer un appauvrissement de la végétation de ces étangs.

Comme pour la majorité des zones humides, la détérioration de la qualité de l'eau est souvent préjudiciable aux espèces animales et végétales de ces points d'eau.

DES DÉPRESSIONS FAVORABLES AUX FORMATIONS À HAUTES HERBES ET BOISEMENS INONDABLES

En bords de cours d'eau, en bordure de marais tufeux mais plus fréquemment en bords d'étangs ou dans des dépressions temporairement inondées, s'installent des formations végétales à hautes herbes ou mégaphorbiaies. Elles se rencontrent au sein de prairies quand elles sont en voie d'abandon.

Au contact des marais tufeux, en situation de lisière préforestière, une mégaphorbiaie particulière prend place: elle abrite la rare et toxique Aconit casque de Jupiter.

Au sein des prairies et en bords des cours d'eau, les mégaphorbiaies se parent des multiples couleurs d'une flore très diversifiée : Reine des prés, Eupatoire, Lysimaque, Salicaire, Iris et Angélique des bois attirent l'œil ainsi que de nombreux insectes.



E. Weber - CSNB

Aconit casque de Jupiter



E. Weber - CSNB

Mégaphorbiaie ou végétation à hautes herbes

Aux bords des étangs où l'eau stagne de façon prolongée ou dans des dépressions proches du niveau de la nappe phréatique, ces formations à hautes herbes prennent une toute autre forme. Les espèces qui les composent sont peu nombreuses et dominées selon les endroits par des roseaux ou des Laïches à larges feuilles.

Naturellement, ces formations à hautes herbes peuvent se boiser progressivement. Saules et aulnes constituent alors les essences principales de ces boisements marécageux.



A. Ardouin - CSNB

Roselière



C. Foutel - CSNB

Aulne glutineux

Quelques espèces animales au sein de ces milieux

Cachées au cœur des grandes herbes ou des fourrés arbustifs, les espèces animales se font discrètes.

• Rainette arboricole

La Rainette arboricole est une petite grenouille de couleur vert tendre. Elle possède, au bout de ses pattes, des ventouses qui lui permettent de s'agripper à la végétation des hautes herbes ou même aux arbustes. Elle fréquente les mares bocagères en bordure de haies et parfois aussi la végétation haute des queues d'étangs. Dans le Châtillonnais, ces milieux étant peu présents, elle est très rare.

S. Gomez



Observez les ventouses de la Rainette arboricole

• Rousserole effarvate

La Rousserolle effarvate est un petit passereau migrateur qui passe l'hiver principalement dans la moitié sud du continent africain. De retour au printemps, elle affectionne la végétation haute des bords d'étangs et des lacs dont les racines sont immergées : roseaux, laïches et arbres tels que les saules. Ces plantes lui offrent une protection contre de nombreux prédateurs terrestres.

F. Crozier



Rousserole effarvate accrochée à une massette

• Aeschne bleue

L'Aeschne bleue est une libellule d'assez grande taille, au corps sombre marqué de vert pomme et bleu. Espèce forestière, elle survole les étangs à la végétation des berges bien développée de juillet à octobre. Il n'est pas rare de la voir s'éloigner du plan d'eau pour chasser dans les boisements humides alentours.

R. Millard



Mâle d'Aeschne bleue

Menaces sur ces zones humides et leurs habitants

Un assèchement par drainage ou une mise en eau complète conduisent à la disparition progressive des formations végétales propres à ces milieux.

Laissées à l'abandon, les formations à hautes herbes sont progressivement et naturellement envahies par les ligneux.

D'incroyables réservoirs de biodiversité

Sans les zones humides, bon nombre d'espèces animales ne pourraient pas accomplir complètement leur cycle de vie. Le développement des larves d'amphibiens, libellules et demoiselles est intimement liée à ces milieux. Les oiseaux viennent y trouver refuge, nourriture et zones de nidification. 50 % d'entre eux en sont complètement dépendants tout comme 2/3 des poissons.



S. Gomez - CSNB



Salamandre tachetée

Alors qu'elles n'occupent que 3 % à 4 % du territoire français, les zones humides accueillent 30 % des espèces végétales à haute valeur patrimoniale. La flore, adaptée aux conditions particulières des zones humides est souvent spécifique : on ne la retrouve nulle part ailleurs.



S. Gomez - CSNB

Épipactis des marais



S. Gomez - CSNB

Parnassie des marais

Des filtres épurateurs indispensables au maintien de la qualité de l'eau

La végétation des zones humides a une double action sur la qualité de l'eau.

Action physique : les différents éléments des plantes (racines, tiges...) retiennent les particules en suspension dans les eaux et ainsi favorisent les processus de sédimentation.



Formation à hautes herbes

Action biologique et chimique : la végétation des zones humides utilise les nutriments (nitrates, phosphates) contenus dans l'eau pour sa propre croissance. Elle est aussi susceptible de piéger les métaux lourds et hydrocarbures, toxiques pour les milieux naturels.

Les bactéries et champignons présents dans ces zones humides sont aussi capables de dégrader certains pesticides.

Ainsi, à la sortie des zones humides, les eaux sont moins chargées en matières en suspension, en nutriments et en polluants.

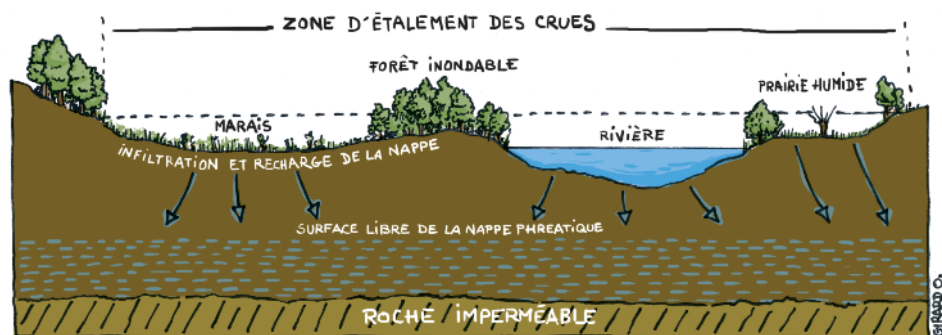
Les ripisylves et formations à hautes herbes des dépressions ou bords des étangs sont particulièrement efficaces pour cette épuration des eaux. Certaines plantes des zones humides sont d'ailleurs utilisées dans des systèmes d'assainissement : roseaux, massettes, joncs et iris.

De véritables zones de stockage des eaux

Les zones humides fonctionnent comme de véritables éponges : elles ont la capacité d'emmagasiner de grandes quantités d'eau en période de précipitation ou encore lors d'inondation. Cette eau peut ensuite être relarguée progressivement et lentement lors de périodes plus sèches.

Grâce à ce fonctionnement, elles jouent donc des rôles importants dans :

- La régulation des crues en stockant les eaux de ruissellements,
- Le soutien des débits d'étiage en fournissant de l'eau en période estivale,
- La recharge des nappes phréatiques.



Les tourbières, marais et prairies humides sont particulièrement concernés par ce rôle de stockage de l'eau et de participation à la régulation du cycle de l'eau.

Des supports pour de nombreuses activités humaines

Alimentation en eau potable ou pour l'agriculture, pêche, activités de loisirs liées à la découverte de leur patrimoine naturel sont autant de pratiques étroitement liées aux zones humides et à leur fonctionnement.

Un constat inquiétant : les zones humides disparaissent !

Au siècle dernier, près de 2/3 des zones humides françaises ont disparu. La surface ainsi détruite représente l'équivalent de 3 fois l'île de la Corse.

Cette destruction a touché l'ensemble des zones humides avec cependant un impact important sur les tourbières, les landes humides et surtout les prairies humides des vallées.

Elle a été particulièrement marquée entre 1960 et 1990 et semble s'être ralentie durant la dernière décennie du XX^{ème} siècle.

QUELQUES GESTES SIMPLES POUR PRÉSERVER CES MILIEUX

- Que vous soyez agriculteurs ou forestiers, il existe des moyens techniques qui vous permettent de réduire vos impacts sur ces milieux naturels remarquables

La prise en compte de ces zones humides passe aussi par la préservation de la qualité de l'eau. En forêts, lors de vos exploitations, si vous avez à franchir un vallon humide, des kits de franchissement des cours d'eau peuvent être utilisés.

En prairies, en bordure de mares ou cours d'eau, il est possible d'aménager des points d'abreuvements pour le bétail (abreuvoirs, pose de clôtures...) qui limitent ainsi le piétinement des berges sur un secteur restreint.

Vous souhaitez intervenir sur ces différentes zones humides, n'oubliez pas de vous conformer à la loi sur l'eau et n'hésitez surtout pas à demander conseils à des professionnels.

Selon le code de l'environnement, tout franchissement de cours d'eau doit faire l'objet d'une déclaration d'intention auprès de la police de l'eau. Une fiche très détaillée est disponible sur le site www.onf.fr (Rubrique : Lire, voir, écouter > Pour les professionnels > Documentation > Fiches techniques

- Que vous soyez jardinier amateur ou dans une collectivité, il existe des alternatives à l'utilisation des herbicides et pesticides dans vos jardins.

Pour les plus courageux, n'oubliez pas l'arrachage manuel qui a fait ses preuves à maintes reprises.

Pour les adeptes du recyclage, utilisez l'eau de cuisson de vos légumes, pâtes, riz pour ébouillanter les mauvaises herbes.

Le mieux est de « traiter » le plus tôt possible à la sortie de l'hiver sur les jeunes pousses.

Pour les adeptes du feu, on pourra évoquer le désherbage thermique à ne pas confondre cependant avec l'écobuage*.

* **Écobuage** : défrichement de la végétation par brulis et fertilisation du sol avec les cendres en vue d'une mise en culture. Cette pratique n'est pas autorisée en Côte-d'Or.

- A la maison, sur votre lieu de travail, quelques bons réflexes simples peuvent être adoptés :

Pensez aux produits biodégradables pour le ménage et la lessive.

Les espèces animales et végétales achetées en animaleries sont bien mieux chez vous que dans la nature. Merci de ne pas introduire ces espèces dans les milieux naturels, elles risqueraient de perturber le fonctionnement des milieux.

L'eau est un bien précieux, économisez-la !

Où se renseigner ? Des professionnels pour vous accompagner dans vos démarches.

L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques - Service départemental : 03 80 60 98 20

Le Syndicat Intercommunal des cours d'eau du Châtillonnais : 03 80 81 56 25 ou www.contrat-sequana.fr

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne : 03 80 79 25 99 ou www.cen-bourgogne.fr

Les techniciens de l'Office National des Forêts : 03 80 91 55 32 ou bertrand.barre@onf.fr

La Maison de la forêt à Leuglay : 03 80 81 86 11 ou www.maison-foret.com

Un petit faible pour les marais tufeux ?

Plusieurs solutions s'offrent à vous pour découvrir ces milieux en toute sécurité et dans le respect de leur sensibilité. Tous ces sentiers sont adaptés à un public familial.



J - C Magerand - ONF

- En limite du périmètre du contrat global SEQUANA, la commune de Salives a aménagé un sentier de découverte en partenariat avec l'Office National des Forêts. Sur les traces du Triton alpestre, le parcours de 3 km, jalonné par plusieurs panneaux d'interprétation et trois pontons d'observation, immerge le visiteur au cœur de la faune et la flore caractéristiques de ce marais.

Dans Salives, depuis le centre du bourg, suivre les pictogrammes représentant un Triton alpestre.

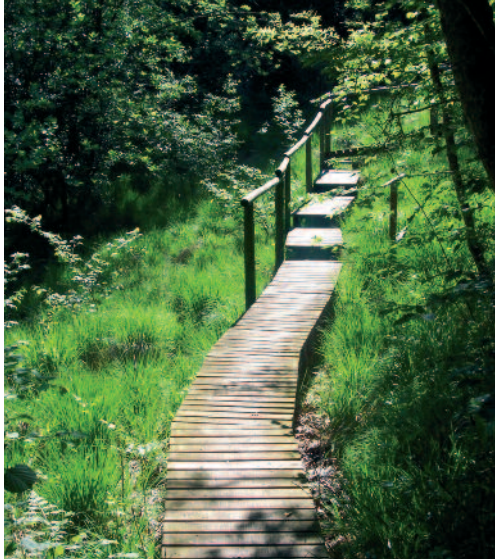


S. Caux

- Sur la commune de Bure-les-Templiers, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne a réalisé son premier sentier de découverte sur le marais du Côneis. Cheminant à travers bois puis au cœur du marais grâce à un pilotis, ce sentier de 1,5 km environ permet de découvrir quelques espèces végétales emblématiques des marais tufeux : Gentiane pneumonanthe, Swertie pérenne ou encore Epipactis des marais.

Depuis le centre bourg, prendre la route départementale D102j en direction de Chaugey. À environ 2 km, suivre la signalétique « Marais du Côneis » et s'engager sur le chemin pour accéder au parking.

Un dépliant - guide est disponible au restaurant Le Sabot de Vénus, à l'entrée du site et en téléchargement sur le site Internet (www.cen-bourgogne.fr) du Conservatoire. Il vous accompagnera tout au long de votre visite.



- La commune de Recey-sur-Ource, en partenariat avec l'Office National des Forêts, a aménagé un parcours de 250 m dont la moitié sur pilotis, au sein de la forêt afin de faire découvrir la flore et les milieux caractéristiques des marais tufeux.

Depuis le bourg de Recey-sur-Ource, suivre la direction de Saint-Broing-les-Moines pendant environ 3 km. Le marais se situe alors sur votre gauche.

Une envie de balade au bord de l'eau ?



Étang de Combe noire

- Entre Essarois et Voulaines-les-Templiers, une petite route traverse la forêt domaniale de Châtillon-sur-Seine. Elle permet de découvrir tout un chapelet d'étangs dont ceux liés à l'ancienne Abbaye du Val des Choues, l'Étang de Combe noire ou encore l'Étang des Marots. Rien de tel pour observer canards, foulques et autres hérons. En approchant de l'eau, libellules et demoiselles accompagneront les visiteurs discrets et attentifs dans leur découverte des lieux.

Deux circuits pédestres sont proposés par le Pays Châtillonnais et le Comité départemental de randonnée pédestre de Côte-d'Or. Le premier vous invite à découvrir l'étang des Marots et le second l'Abbaye du Val des Choues. Les dépliants sont disponibles sur Internet : www.pays-chatillonnais.fr/ rubrique tourisme, randonnées pédestres.

Pour infos :

Parfois, des étangs ont été creusés sur les cours d'eau, ce qui peut perturber leur fonctionnement (difficulté de circulation des espèces...). Ainsi récemment, afin de restaurer la continuité écologique sur un cours d'eau, un groupe de cinq étangs du Val des Choues a été effacé. Pour plus de renseignements sur cette opération, n'hésitez pas à contacter l'Office National des Forêts (Bertrand Barré) au 03 80 91 55 32 ou bertrand.barre@onf.fr

QUELQUES IDÉES BALADES POUR ALLER À LEUR DÉCOUVERTE

A. Ardouin - CSNB



Étang de Marcenay

• Sur la commune de Marcenay, se trouve un lac artificiel de plus de 90 ha. Une importante partie de la queue du plan d'eau est colonisée par une Roselière. Au nord, une ripisylve (forêt riveraine) s'est installée alors que le sud-est est dominé par des plages. Ce sont donc autant de milieux variés favorables à l'alimentation, la nidification et le repos de nombreuses espèces d'oiseaux.

Un sentier permet de faire le tour du lac et conduit à un observatoire.

Un dépliant conçu par la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Côte-d'Or vous renseigne sur ce parcours. Il est téléchargeable sur le site Internet de la structure à l'emplacement suivant : http://www.cote-dor.lpo.fr/article.php3?id_article=11

Depuis Châtillon-sur-Seine, prendre la route départementale D965 en direction d'Auxerre sur 13 km, puis tourner à droite pour rejoindre Marcenay. Le lac est au nord du village.

Et si on découvrait les trésors des petites vallées ?

P. Juillard - CSNB



Prairie pâturée de fond de vallon

• Excursion bucolique dans la vallée du Brévon

De Beaulieu, en passant par Rochefort-sur-Brévon, Busseaut puis Vaurois, les routes départementales D16 et D29, permettront une escapade champêtre.

Une série de prairies humides, souvent pâturées de façon extensive et formations à hautes herbes bien fleuries encadrent le Brévon. Sur les hauts de pente, çà et là, la végétation caractéristique des marais tufeux s'est développée.

A l'aval de Rochefort, l'étang de la Fenderie s'offre au regard. Nénuphars, renoncules et potamots flottent à sa surface.

Puis ce sont de nouveau les prairies, formations à hautes herbes et marais de pente qui attirent l'œil. Au printemps, il

n'est pas impossible d'y observer le Narcisse des poètes, espèce protégée.



coucou, qui colore en rose les prairies.

Ici, les arbustes et arbres caractéristiques des milieux humides sont plus présents. Frênes élevés et saules forment par taches une forêt galerie au dessus de la Groème. En sous-bois, la rare mais menaçante Aconit napel ouvre fièrement ses fleurs en forme de casque de Jupiter.

• Excursion bucolique le long de la Groème

La route départementale D102 qui conduit de Terre fondrée à Recey-sur-Ource est aussi l'occasion de découvrir marais, prairies et formations à hautes herbes qui sont bien développées.

Une fois encore il ne sera pas impossible d'observer le protégé Narcisse des poètes, en compagnie du Colchique ou encore, sur les secteurs plus humides, le Fleur de

• Excursion bucolique le long de la Digeanne



De Saint-Broing-les-Moines à Montmoyen en passant par les routes départementales D121 et D996, la vallée de la Digeanne dévoile ses paysages.

Prairies et formations à hautes herbes sont ici aussi à l'honneur. Les pratiques de pâturage semblent cependant légèrement plus intensives que sur les deux autres vallées, et les prairies sont de ce fait sensiblement différentes.

Le Narcisse des poètes se fait plus rare, la végétation est moins haute mais les Renoncules rampantes ou bouton d'or dominent dans les prairies qui se teintent alors de jaune. Cette espèce supporte assez bien le piétinement lié au pâturage.

Les différents paysages de ces trois dernières excursions sont observables depuis les voies de circulation. Si vous approchez plus près de ces zones humides, merci de respecter les propriétés privées.

LES PARTENAIRES DU CONTRAT GLOBAL SEQUANA

Plusieurs structures et collectivités territoriales sont partenaires pour la mise en œuvre du contrat global Sequana.

- **Porteur du contrat : Syndicat intercommunal des cours d'eau du Châtillonnais.**

Créé en 2011, ce Syndicat Intercommunal à Vocation Unique assure la mission de coordonnateur de la politique de l'eau sur son secteur géographique et sur l'ensemble du bassin versant de la Seine.

- **Partenaires financiers :** Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil régional de Bourgogne, Conseil Général de Côte-d'Or et Conseil Général de l'Aube.

- **Collectivités territoriales :** Syndicats de la Seine (10 et 21), de l'Ource (10 et 21), de la Sarce (10) et de l'Arce (10), Communauté de communes du Pays Châtillonnais et Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais.



Le **Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne** est une association de préservation des milieux naturels bourguignons. Ses principales missions sont de connaître, protéger, gérer et sensibiliser.

Il mène à bien ces missions au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion. Il gère plus de 150 sites en Bourgogne, occupant près de 4500 ha. Sur ces sites, il met en œuvre des études scientifiques et travaux de gestion, à l'aide d'une équipe spécialisée et en partenariat avec les acteurs locaux.

Il est aussi un acteur privilégié de programmes de préservation de milieux naturels bourguignons (pelouses, mares) ou d'espèces à fort enjeu sur l'ensemble du territoire (Râle des genêts, Cistude d'Europe, Odonates...).

Il assume son rôle de sensibilisation à la protection de la nature grâce à des visites guidées, des conférences, des aménagements de sentiers, la création d'outils pédagogiques et de nombreuses publications.

Réalisation :



Rédaction : C. Forest - CENB / Conception : O. Girard - CENB / Comité de relecture : C. Foutel - CENB, J. Brey-Xambeu - CENB / S. Gomez - CENB / V. Govin - SIHHS / DREAL Bourgogne / Conseil régional / Agence de l'Eau Seine-Normandie

Photo couverture : E. Weber - CENB